

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-FSU-et-le-SNESUP-FSU-apportent-leur-soutien-aux-etudiant-es-mobilise.html>



**Le SNETAP-FSU et le
SNESUP-FSU apportent leur
soutien aux étudiant.es
mobilisé.es pour la défense du
domaine de Grignon**

Date de mise en ligne : lundi 22 mars 2021

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Le mardi 16 mars, de nombreux étudiant-es de 1ère année d'AgroParisTech ont commencé **le blocage et l'occupation du domaine de Grignon, site d'AgroParisTech**, dans les Yvelines. La décision a été prise en Assemblée générale, par **80% des étudiant-es présent-es** (264 présent-es sur 336, 212 en faveur). **Les étudiant-es manifestent ainsi leur opposition à la vente de ce domaine public, site exceptionnel du point de vue écologique et patrimonial.** Celle-ci se déroule sous la houlette des ministères en charge de l'agriculture et de l'économie et dans le cadre du déménagement d'AgroParisTech sur le plateau de Saclay.

Le SNETAP et le SNESUP apportent leur soutien aux étudiant-es occupant le site et relaient leurs revendications : il s'agit d'obtenir, à défaut d'une annulation du processus de vente, toute la transparence sur la vente de ce site exceptionnel, appartenant à l'État, notamment sur les critères de sélection de l'acheteur, et pour que la communauté de travail, étudiant -es et membres du personnel, ainsi que les habitant-es de la commune, soient consulté-es et associé-es au processus. L'objectif est d'empêcher que la valeur patrimoniale et naturelle du site ne soit détériorée, ce qui nécessite de mettre à plat les critères de sélection de l'acheteur avant le dépôt des offres et donc en premier lieu, de reporter la date de dépôt des dossiers fixée au 26 mars 2021.

Ces demandes s'inscrivent dans la continuité d'un voeu voté par le Conseil d'administration d'AgroParisTech le 8 avril 2019 à une très grande majorité : pour préserver ce « bien commun », la priorité d'achat doit être donnée à un organisme public, les engagements de la charte paysagère des collectivités du territoire doivent être respectés, les terres agricoles et forestières doivent rester la propriété d'AgroParisTech afin de maintenir la ferme expérimentale et pédagogique.

Or, le cahier des charges de l'appel d'offres pour la vente du site contient un critère principal : le prix. Ce qui risque évidemment de desservir un candidat qui respecterait les critères écologiques et patrimoniaux, au profit d'offres de promoteurs immobiliers moins exigeantes mais financièrement plus intéressantes. Les étudiant-es demandent donc une rencontre avec le ministre de l'agriculture, Julien Denormandie. Le temps est compté, puisque la date de dépôt des offres est fixée dans moins d'une semaine, le 26 mars, pour une sélection mi-mai.

À l'heure où la convention citoyenne pour le climat porte parmi ses propositions « la lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain », et l'objectif de « protéger fermement et définitivement les espaces naturels, les espaces agricoles périurbains et les forêts périurbaines », nous demandons un réel processus démocratique, afin que le maintien d'outils publics de formations et la transition écologique ne soient pas réduits au rôle de slogan politique et sacrifiés en faveur de considérations financières.

Contacts Presse :

Clémentine MATTEI - Frédéric CHASSAGNETTE

SNETAP-[FSU](https://www.snetap-fsu.fr) 251 rue Vaugirard - 75732 PARIS 01 49 55 84 42 [snetap](https://www.snetap-fsu.fr) [snetap-fsu.fr](https://www.snetap-fsu.fr)

Hervé CHRISTOFOL SNESUP-FSU

78 rue du Faubourg-Saint-Denis - 75010 PARIS 01 44 79 96 10 sg snesup.fr

Télécharger le communiqué :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>